



Pau, le 02 décembre 2024

Contre le « Choc des savoirs » : notre première victoire !

Le Snes-FSU, au sein de l'intersyndicale, vient de remporter une victoire juridique d'importance inédite, marque de son expertise, fruit de sa ténacité, de son sens de la responsabilité.

En effet, le projet du « Choc des savoirs », grande machine à trier socialement les élèves, rejetée par la profession entière (intersyndicale unanime), avant et après les électeur-riche-s (gouvernement désavoué par les législatives du début de l'été), et maintenue malgré cette absence totale de légitimité par l'actuel gouvernement, vient de recevoir de la part de la plus haute juridiction administrative que nous avons saisi, la caractérisation de son extrême gravité.

Le **Conseil d'Etat** vient ainsi de juger que si le « Choc des savoirs » ne remet pas en cause la réforme Haby de 1975, qui, étape majeure de démocratisation scolaire, a institué le collège unique (auparavant co-existaient les CEG, collèges d'enseignement général, et les CET, collèges d'enseignement technologique, très différenciés sociologiquement), « la poursuite des « groupes de besoins » au collège à la rentrée 2025 doit faire l'objet d'un décret du Premier ministre, et non d'un simple arrêté du ministre de l'éducation nationale. Pour cette raison, le Conseil d'État **annule l'arrêté du 15 mars 2024 instaurant les « groupes de besoins »** mais précise que cette annulation ne prendra effet qu'à la rentrée prochaine afin de ne pas bouleverser l'organisation des collèges en cours d'année scolaire ».

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/la-poursuite-des-groupes-de-besoins-au-college-a-la-rentree-2025-necessite-un-decret-du-premier-ministre>

Stages académiques

Rappel : AED - 6 décembre 2024 à Bordeaux

La section académique organise un stage à destination des AED le vendredi 6 décembre à Bordeaux.

L'autorisation d'absence pour formation syndicale est de droit.

Ne restez pas isolé-e. Venez nombreuses et nombreux rencontrer vos collègues, vous informer sur vos droits, sur les demandes que le SNES-FSU, sans démagogie, porte pour les AED.

Inscription via l'espace adhérent du SNES-FSU avec génération automatique de la demande d'autorisation d'absence.

Le stage est ouvert aux non-syndiqué-es, parlez-en à vos collègues.

[Sans réponse de la Rectrice, la demande d'autorisation de stage est accordée.](#)

A noter, les syndiqué-es à jour de cotisation (coût total de 8€ après crédit d'impôt) seront défrayé-es de leur déplacement.

Droits et devoirs du fonctionnaire

- BORDEAUX - Jeudi 13 février 2025
- AGEN - Jeudi 13 février 2025
- DAX - Vendredi 14 février 2025 d
- PÉRIGUEUX - Vendredi 14 février 2025

Animer un S1, agir en CA, lire une DGH

- Bordeaux - Mardi 14 janvier 2025
- Pau - Mardi 14 janvier 2025
- Mont-de-Marsan - Jeudi 16 janvier 2025
- Agen - Jeudi 16 janvier 2025
- Périgueux - Vendredi 17 janvier 2025

Les contenus des stages sont présentés ici :

<https://www.bordeaux.snes.edu/-Stages-.html>

Demande d'autorisation d'absence à déposer au plus tard un mois avant la date du stage.

Renaud Robert, secrétaire départemental

Pour nos services publics !

Réussir le 5, pour préparer la suite.

Jeudi 5 décembre, nous serons en grève et manifestations pour exprimer notre colère, rappeler nos revendications, conforter notre détermination. L'accélération des attaques scandaleuses contre les services publics et la protection sociale, menace les fondements de la société dans son ensemble, et en son cœur, l'ensemble des agent-s de la **fonction publique**, de leurs professions, qui tissent le lien social au jour le jour.

En particulier, mais de façon malheureusement exemplaire, les professions de l'**Éducation Nationale** subissent depuis des décennies, le choix politique de la libéralisation, c'est-à-dire en l'occurrence de la dégradation continue de nos conditions de travail, de nos conditions d'emploi, de notre protection sociale :

- **augmentation de la charge de travail** : nombres d'heures, de classes, d'élèves, extension des besoins éducatifs particuliers sans moyens corrects et exploitation des AESH..., ajout de tâches administratives et d'orientation ;
- **mépris de nos professionnalités, du sens de nos métiers** : changements de programmes intempestifs, sans bilan ni même concertation..., prescriptions de plus en plus précises au détriment de la liberté pédagogique des professeur-e-s.. ; attaque contre le cadre hebdomadaire de nos services, EDT de plus en plus étirés, remise en cause du statut de fonctionnaire, récemment par « le Pacte, » depuis longtemps par le recours accru à la contractualisation, concomitante de l'insuffisance des recrutements par concours, due notamment à la sape de l'attractivité de nos professions, de nos missions pourtant essentielles à la vie sociale, dégradation des relations entre agent.e.s et usagers.
- et désormais, lourde **sanction** lorsque notre **santé** défaille (congé maladie et paiement des soins toujours plus à notre charge...).

3 jours de Carence ?

Qu'en sera-t-il des conséquences sur la santé physique et mentale des personnels ? Serons-nous contraint-es d'aller travailler pour ne pas perdre encore plus de nos salaires, encore plus de nos indemnités ?

(voir le calculateur <https://www.snes.edu/agissons/outils/calculateur-arrets-maladie-combien-vont-vous-couter-les-mesures-kasbarian/>)

Rappelons qu'avec l'inflation nos salaires et donc notre pouvoir d'achat subissent déjà une perte de 20 %.

Devrons-nous faire plusieurs heures de cours, devant 30 voire 35 élèves, bien que malades ou éreinté-es, et peut-être nous mettre en danger, en nous rendant au volant, parfois loin de notre domicile, sur notre lieu de travail ? Que cherchent donc Anne Genetet et Guillaume Kasbarian sous couvert du Président et du Premier Ministre ? Notre santé ne les intéresse visiblement pas.

La coupe des déboires n'est-elle pas pleine ?

Jeudi 5 décembre, nous, Professeur-e-s, CPE, PsyEN, AED, AESH, serons plus nombreux-ses que jamais à nous opposer à cet immense mépris. Il y va de nos intérêts individuels, il y va de l'intérêt général.

Nous, personnels de la fonction publique de l'Éducation Nationale, devons ré-affirmer avec la plus grande force, notre opposition absolue à la maltraitance institutionnelle dont nous sommes les victimes, et par suite, nos élèves et leurs familles.

MANIFESTATIONS INTERSYNDICALES

CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP

JEUDI 5 DECEMBRE

10h30 à PAU (PLACE VERDUN)

10h30 à BAYONNE (PLACE SAINTE URSULE)

Toutefois, nous savons qu'un jour ne suffira pas : la pression des marchés financiers et des forces socio-politiques de la régression sur le gouvernement, est aujourd'hui jugée par ce dernier plus importante que la nôtre. Il nous faut donc **inscrire notre mobilisation dans la durée**, préparer sa suite. La semaine suivante, dans l'ensemble du monde du travail : notamment dans l'agriculture, le ferroviaire, les ports, la santé, l'industrie, le commerce de grande distribution..., une nouvelle séquence de mobilisation est annoncée, notamment les 10, 11 et 12 décembre :

3 jours de carence ? Réponse : 3 jours de grève !

Retrouvons-nous à la fin des manifestations du 5/12, lors d'**Assemblées générales**, pour réfléchir collectivement aux moyens de conserver nos droits, d'en gagner de nouveaux, aux actions collectives à continuer de mener :

- à **Pau**, salle Paul Doumer 5 allée du Grand Tour, derrière la caserne Bernadotte.

- à **Bayonne**, Amphi 41 à l'université de Bayonne.